



MOTION des Retraités CGT du Pays d'Arles – 29 septembre 2016

Depuis 1993, les retraites ne sont plus indexées sur les salaires mais sur les prix, une mesure prise dans le but de rogner sur les retraites. Plus de 30 ans après cela se vérifie par l'important décrochage avec les salaires. La perte estimée du pouvoir d'achat des retraités est de plus de 20% en 20 ans. Aujourd'hui 10,7% des retraités vivent en dessous du seuil de pauvreté qui s'établit à 987 € par mois selon l'observatoire des inégalités.

Après 30 mois de gel des pensions, la misère accordée en octobre 2015 de 0,1 % alors que la loi dictait une augmentation de 0,9%, montre bien à quel point le gouvernement se moque de ceux qui, par leur labeur, ont fait la richesse de la France pendant des décennies. Au point que pour mieux les spolier il a changé les règles de calcul de l'indexation sur l'indice des prix à la consommation dans la loi de finances en 2015.

L'annonce de la non revalorisation des pensions au 1^{er} octobre 2016 est totalement inacceptable.

Avec l'exigence de la revalorisation des pensions nous exigeons :

- La fin du gel des retraites par leur revalorisation avec un rattrapage immédiat de 300 euros ; et à terme qu'il n'y ait plus de retraite inférieure au SMIC pour une carrière complète. Le retour à une revalorisation annuelle au 1^{er} janvier.
- Le taux de réversion porté à 75% de la ou des retraites du conjoint, concubin ou pacsé décédé, sans condition d'âge et de ressources.
- Le rétablissement de la ½ part supplémentaire pour les personnes vivant seules ayant élevé au moins un enfant, pour le calcul de l'impôt sur le revenu.
- La non imposition de la majoration pour les retraités ayant eu 3 enfants et plus.
- La suppression de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie.
- Le développement et le renforcement de services publics de qualité indispensables au mieux vivre individuel et collectif (santé, transports, culture, sécurité, etc.)